



## PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR 9 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 20

Date de convocation du Comité : 1 er mars 2023

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

| TITULAIRES PRESENTS :    |  |                                   |                   |
|--------------------------|--|-----------------------------------|-------------------|
| Mesdames                 | RIVIERE Marilyse                         | Syndicat de Bassin Orbieu Jourres |                   |
|                          | BOYER-CORCUFF                            | SIAH Corbières Maritimes          |                   |
|                          | VIEU Brigitte                            | SIAH Fresquel                     |                   |
| Messieurs                | MÉNASSI Eric                             | SM Aude Centre                    |                   |
|                          | DEMANGEOT François                       | SIAH Fresquel                     |                   |
|                          | DEDIES Daniel                            | Conseil Départemental 11          |                   |
|                          | JAMMES Michel                            | SM Berre et rieu                  |                   |
|                          | FAURAN Jean Paul                         | SIAH Corbières Maritimes          |                   |
|                          | ARAGOU Christian                         | SMAH Haute Vallée de l'Aude       |                   |
|                          | BELART Xavier                            | Syndicat Mixte du Delta de l'Aude |                   |
|                          | CARALP Alain                             | Syndicat Mixte du Delta de l'Aude |                   |
|                          | POLARD Pierre                            | Syndicat Mixte du Delta de l'Aude |                   |
|                          | HERNANDEZ André                          | Syndicat de Bassin Orbieu Jourres |                   |
| TITULAIRES REPRESENTES : |  |                                   |                   |
| Madame                   | MATEILLE Séverine (CD11)                 | représentée par                   | LARRUY Marie-Ange |
| Messieurs                | BARDIES Pierre (SIAH Fresquel)           | représenté par                    | FERNANDEZ David   |
|                          | AZAIS DE VERGERON Gilles (Fresquel)      | représenté par                    | DIMON Jacques     |
|                          | MAGRO Christian (SMAC)                   | représenté par                    | SIRE Bernadette   |
|                          | FABRE Alain (SMAC)                       | représenté par                    | VAUJANY Aline     |
|                          | RIO Jean-Louis (SMDA)                    | représenté par                    | LACOMBE Gérard    |
|                          | DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes) | représenté par                    | PUJOL Michel      |

#### **Invités :**

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services  
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR  
M. PIEDRA Raphaël, adjoint à la mairie de Trèbes  
Mme PERREE Isabelle, agent SMMAR, Coordinatrice secteur Aude Centre  
M. MAZARE Guillaume, agent SMMAR, chargé de mission PAPI  
M. SANS Kriss, agent SMMAR, chargé de mission GEMAPI et planification territoriale

#### **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11  
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11  
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11  
M. GINIES Alain, conseiller départemental et délégué titulaire CD11  
M. BARO Hervé, conseiller départemental et délégué suppléant CD11  
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA  
M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre  
M. IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu  
M. VERGE Jean Luc, délégué titulaire SIAH FRESQUEL  
M. AZAIS DE VERGERON Gilles, délégué titulaire du SIAH Fresquel  
M. DEVIC Bernard, Délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes  
M. GERARD Eric, Payeur Départemental  
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR

La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h35.

Le Président procède à l'appel, soit 20 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

Madame Bernadette SIRE a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'une question :

Plan de financement complémentaire pour l'animation du PAPI 3 pour l'année 2023 dans le cadre du Fonds Vert  
Validation à l'unanimité de la modification de l'ordre du jour.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### **1. Installation du nouveau délégué titulaire du Syndicat Orbieu Jourres**

Le Président informe que pour donner suite à la démission de Mme LOIS Lydie, déléguée titulaire, le comité syndical de l'Orbieu Jourres en date du 23 février a procédé à la désignation du nouveau délégué au SMMAR :  
M. Alain COSTE

Le Comité Syndical oui l'exposé et approuve à l'unanimité l'installation de M. COSTE Alain.

## **2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 9 mars 2023**

---

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 9 mars 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023.

## **3. Désignation du représentant du SMMAR à la CLE du SAGE Fresquel**

---

Le Président rappelle la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel a été créée par arrêté préfectoral le 9 juin 2010 et renouvelée le 13 décembre 2016.

Selon l'article R212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau est de 6 années.

Par conséquent, il est nécessaire de désigner un membre titulaire qui représentera le SMMAR à la CLE du SAGE du Fresquel.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le renouvellement du représentant du SMMAR à la CLE du SAGE du Fresquel et désigne M. François DEMANGEOT comme représentant du SMMAR à la CLE du SAGE du Fresquel.

## **4. Rapport d'Orientations Budgétaires**

---

Le Président rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, transmis à l'ensemble des délégués, contenant des données synthétiques sur la situation administrative et financière du SMMAR, établi pour servir de support au débat.

Rapport d'orientation budgétaire en annexe

Le Président propose aux membres de l'assemblée délibérante :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,
- d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ainsi que de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 et approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

M le Président rappelle qu'aujourd'hui nous sommes à la croisée des chemins sur la ressource en eau, la prévention des inondations, et la gestion des milieux Aquatiques. Le changement climatique est une réalité.

M le Président propose d'organiser une réunion sur la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant à destination des élus locaux. Les élus présents approuvent cette proposition.

M Caralp rappelle le souhait de la réalisation d'une plaquette sur la taxe GEMAPI. M le Directeur répond que la plaquette est en cours de finalisation.

## **5. Approbation Règlement Budgétaire et Financier (RBF)**

---

Le Président rappelle que par délibération n°39/2022 en date du 11 octobre 2022, le comité Syndical du SMMAR a choisi d'adopter le référentiel M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est un référentiel simplifié et unique qui doit être généralisé à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et les établissements publics administratifs.

La M57 introduira le Compte Financier Unique (CFU) qui sera la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il se substituera au compte administratif établi par le SMMAR et au compte de gestion établi par le comptable public à partir de l'exercice budgétaire 2023.

Toutefois, cette bascule anticipée du plan comptable M52 à la M57, nécessite l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui vise à donner un cadre à l'ensemble de la gestion financière de la structure.

Les mentions devant y figurer sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible.
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés.
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.
- Comblent les éventuels « vides juridiques » notamment en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisations de programme et de crédit de paiement.

Il s'agit donc de rappeler au sein d'un document unique les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation et l'application des actes administratifs.

Afin de fixer le cadre de ce règlement, il est rappelé que le SMMAR :

- A un budget principal et pas de budget annexe
- A recours à une ligne de trésorerie
- Peut avoir recours à l'emprunt
- A un Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- Souhaite mettre en place la pluri-annualité : AP/AE et CP (Autorisation de programme ou Autorisation d'engagement et Crédits de paiement).

Monsieur le Président donne lecture du projet de RBF (Cf en annexe).

Le comité syndical ouï l'exposé et approuve à l'unanimité l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

## **6. Approbation de la prime de responsabilité des emplois de direction**

---

M le Directeur quitte la salle pour cette question.

Le Président rappelle que les textes instaurent une indemnité de responsabilité susceptible d'être versée aux agents occupant des emplois fonctionnels de direction que sont notamment le Directeur Général d'une commune de plus de 2 000 habitants, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Le montant de cette prime mensuelle est limité à 15% du traitement brut de l'agent, les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris.

Cette prime est cumulable avec le RIFSEEP. Son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maladie ordinaire, de maternité ou pour invalidité temporaire imputable au service.

M Le Président propose d'instaurer cette prime mensuelle à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

M le Président précise que le Directeur est très impliqué et passionné et dispose d'une réelle compétence et expertise tout comme l'ensemble de l'équipe SMMAR.

Le comité syndical oui l'exposé et approuve à l'unanimité la prime de responsabilité des emplois de direction, selon les modalités définies ci-dessus.

## **7. Approbation de de création d'un poste de technicien sur le secteur du FRESQUEL**

---

Au vu de la fin de contrat de la technicienne sur le secteur du Fresquel et pour donner suite à l'opération de recrutement lancée, le choix s'est porté sur un agent titulaire au grade de technicien territorial, actuellement en poste dans un syndicat de rivières dans le Gers.

Son arrivée sera effective le 20 mars 2023.

Il est donc proposé de supprimer le poste de technicien contractuel à temps complet au 10 mars 2023, et de créer un poste de technicien titulaire au 20 mars 2023.

L'assemblée approuve à l'unanimité la création du poste décrit ci-dessus.

## **8. Informations sur les décisions du Président concernant les derniers marchés attribués**

---

- **CO23-SMMAR-01 AMENAGEMENT DU SMMAR – Achat de mobilier**

Lieu de prestation du service : Pole d'échange scolaire

Objectif : Aménagement du SMMAR et au pôle d'échange scolaire dans des modulaires. Achat de mobiliers.

Type de marché : fournitures

Estimation : € 18 000 (HT) soit € 21 600 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 20/01/2023 Date de la publication : 31/01/2023

Date limite de remise des offres : 14/02/2023

Critères d'attributions :

- Achat ECO RESPONSABLES 40 %
- DELAIS 30 %
- PRIX 30 %

Candidatures reçues : 3 OFFRES : BUREAU SERVICES, AB CONCEPT, LACOSTE

**Attribution du marché à BUREAU SERVICES pour un montant de 14 554,44 € TTC**

• **MI23-SMMAR-02 MARCHE INNOVANT PREDICT**

Lieu de prestation du service : Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, 11855 CARCASSONNE

Objectif :

Engagé dans la recherche et le développement, ainsi que de manière opérationnelle depuis plus de 15 ans pour l'anticipation et la gestion des risques hydrométéorologiques à l'échelle du territoire des communes, Predict Services a développé une offre de service « innovante », permettant d'accompagner les décideurs, gestionnaires de risques et élus à l'activation anticipée des Plans Communaux de Sauvegarde, pour la mise en œuvre d'actions de sauvegarde opérationnelles, adaptées à chaque situation à risque et à chaque commune.

Le service innovant développé par Predict WIKIPREDICT est le résultat d'une expertise humaine assurée H24 par une équipe d'ingénieur prenant en compte ; l'analyse amont des données de prévisions météorologiques, complétée par le suivi des « mesures contextualisées des phénomènes hydrométéorologiques à risque », croisé avec la connaissance de la vulnérabilité de chaque territoire, pour l'établissement d'un diagnostic unique et personnalisé pour chaque situation. L'utilisation d'un système de communication multi-canal (téléphonique, internet, SMS et e-mail) pour la transmission à l'échelle locale d'informations claires, précises et opérationnelles permettant aux gestionnaires de risques de prendre les bonnes décisions en situation de crise.

Cet ensemble innovant est renforcé par la mise à disposition de la nouvelle fonctionnalité GECOS sur le WIKIPREDICT du SMMAR, destiné à la gestion opérationnelle de tout événement à risque.

L'outil intègre une main courante et une cartographie interactive pour piloter, gérer et partager les actions engagées " avant, pendant et après la crise"

le caractère « innovant » du service proposé ici, permet la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, dans la limite de 100 000 € HT conformément à l'Article R2122-9-1 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : services

Estimation : 90 000 € HT

Délai d'exécution prévu : 3 ANS

Mode de passation : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, dans la limite de 100 000 €HT conformément à l'Article R2122-9-1 du Code de la Commande Publique.

Décision de lancement de la procédure : 23/12/2022

Date de la publication : pas de publication, envoi à l'entreprise PREDICT le 16/02/2023

Date limite de remise de l'offre : 06/03/2023

Critères d'attributions :

CARACTERE INNOVANT 100 %

Candidature reçue :

La société PREDICT

**Attribution du marché à PREDICT pour un montant de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.**

## 9. Approbation des plans de financement

---

### Sensibilisation au risque inondation – 2023 dans le cadre du PAPI 3

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale, il est indispensable de continuer à développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements inadaptés face aux situations de crise et apprendre les gestes qui sauvent.

En effet, la mission de sensibilisation doit être poursuivie dans le cadre du PAPI Aude n°3 (2023-2028), afin de sensibiliser les différents publics (élus, partenaires, grand public, jeune public, entreprises, agriculteurs) à la gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Le public devra être formé/informé, selon sa nature, sa fonction, sa responsabilité, son âge, notamment parmi les thématiques suivantes :

- Qu'est-ce qu'une inondation ?
- Historique local des inondations-mémoire du risque
- La politique de gestion du risque inondation-autorités compétentes-qui fait quoi ?
- La prévention des inondations-quels outils existent ?
- L'information préventive/la responsabilité du maire
- La sécurité des populations- Quels sont les gestes qui sauvent ?
- Comment se préparer et gérer la crise avant pendant et après ?
- Quels outils existent pour lutter contre les inondations ?
- L'urbanisation et le risque inondation
- L'information du citoyen
- Réduire la vulnérabilité des populations, bâtiments, réseaux, activités
- Le fonctionnement du bassin versant/lien avec les crues
- L'influence du climat méditerranéen sur les inondations (rivières et littoral)
- Le transit sédimentaire, le curage, la gestion des atterrissements
- Les problématiques locales liées à la rivière/problématique inondations
- La ripisylve (lien gestion inondation)
- Influence du climat méditerranéen sur les inondations

- Changement climatique et crues
- Inondation par submersion marine
- Etc...

Le président précise que :

- l'opération se déroulera sur 1 an (avril 2023/avril 2024)
- le montant global de dépenses est de 82 250 € TTC
- il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès des financeurs ainsi que de valider le plan de financement proposé :

| Financeurs       | Assiette Eligible en € TTC | % Subv. | Total           |
|------------------|----------------------------|---------|-----------------|
| Etat             | 82 250 €                   | 80 %    | 65 800 €        |
| AUTOFINANCEMENT  | 82 250€                    | 20%     | 16 450 €        |
| <b>TOTAL TTC</b> |                            |         | <b>82 250 €</b> |

Le Comité Syndical oui l'exposé et approuve à l'unanimité le plan de financement concernant le dossier « Sensibilisation au risque inondation – 2023 dans le cadre du PAPI 3 »

## 10. Plan de financement complémentaire pour l'animation du PAPI 3 pour l'année 2023 dans le cadre du Fonds Vert

Le Président rappelle que par délibération n°53/2022 du 09/12/2022, le Comité Syndical a approuvé la demande de subvention et le plan de financement associé, déposé auprès de l'Etat pour l'animation du PAPI 3 - année 2023.

Pour rappel :

- la demande porte sur le financement de 2 postes équivalent temps plein (2ETP)
- le coût de l'opération est plafonné à 130 000 € TTC ;
- plan de financement : Etat 50% - autofinancement 50%

Le Fonds Vert mis en place par l'Etat (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires de 2 milliards d'Euros), sous la responsabilité des préfets, offre la possibilité d'obtenir des financements complémentaires pour des actions déjà inscrites dans un PAPI dans le respect de la limite de 80% d'aides.

Aussi, dans le cadre du dossier « Animation du PAPI 3 – année 2023 » il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert et d'approuver le plan de financement modifié comme ci-dessous :

| Financeurs   | Assiette Eligible | % Subv.     | Total           |
|--|-------------------|-------------|-----------------|
| <b>ETAT – Fonds Barnier</b><br><i>(inscrit dans le PAPI 3)</i> | <b>130 000 €</b>  | <b>50%</b>  | <b>65 000 €</b> |
| <b>ETAT – FONDS VERT</b>                                       | <b>130 000 €</b>  | <b>20%</b>  | <b>26 000 €</b> |
| <b>AUTOFINANCEMENT</b>   | <b>130 000 €</b>  | <b>30%</b>  | <b>39 000 €</b> |
| <b>TOTAL</b>   |                   | <b>100%</b> | <b>130 000€</b> |

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix, approuve le plan de financement de la demande de subvention pour l'animation PAPI 3 - année 2023 auprès de l'Etat (Fonds Vert) tel que proposé ci-dessus.

## 11. Questions diverses

---

### Dates à retenir :

6 avril 2023 : Comité Syndical (Vote du Budget Primitif 2023)

25 mai 2023 : Signature officielle du PAPI 3 et inauguration des nouveaux locaux du SMMAR

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les délégués et la séance est levée à 12h10.

Bernadette SIRE  
Déléguée au Syndicat Mixte Aude Centre  
Secrétaire de séance



Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



